

[ACHPR67 | Le droit à la santé et son financement en vue de la création de systèmes de santé garantissant un accès universel aux soins](#)

17.11.2020

[English version here](#)

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les pays africains ont mis en œuvre des mesures visant à assurer la protection efficace des populations et à limiter la progression du virus. Ces mesures montrent clairement le manque de préparation et d'infrastructures pour lutter contre une telle pandémie sur le continent.



Le 17 novembre 2020, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la « Commission Africaine ») et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) ont organisé une table ronde sur le droit à la santé et son financement en vue de la création de systèmes de santé garantissant un accès universel aux soins. Le Centre africain de prévention et de contrôle des maladies de l'Union Africaine y a notamment participé. La table ronde a permis d'examiner les enseignements tirés de la pandémie de [COVID-19](#) en ce qui concerne le maintien de systèmes de santé résilients et de l'accès aux soins pour toutes et tous en Afrique.

Aenas Chuma,

Directeur de l'équipe d'appui régionale pour l'Afrique orientale et australe d'ONUSIDA, a prononcé le discours de lancement d'une [étude conjointe sur le droit à la santé et son financement en Afrique](#). « Cette année a été marquée par de vives inquiétudes au sujet des répercussions de la COVID-19, notamment sur nos systèmes de santé. Mais la pandémie nous offre également une occasion unique de réfléchir à ces systèmes et de les améliorer à l'échelle du continent. Notre action contre le VIH a notamment mis en évidence le besoin de décentraliser la lutte en l'organisant autour des différentes communautés touchées. La santé est un droit humain et doit être reconnue comme tel », a déclaré M. Chuma.

Le but de la table ronde était de jeter les bases de l'étude en examinant la nécessité de reconstruire les systèmes de santé en Afrique afin de réaliser le droit à l'accès aux soins. L'impératif urgent de créer les conditions nécessaires pour assurer l'accès au vaccin contre la COVID-19 en Afrique, notamment sa fabrication et sa distribution sur le continent, a fait l'objet d'une attention particulière.

En accord avec la Commission Africaine, M. Chuma a également indiqué que les États devaient adopter et mettre en œuvre une stratégie globale publique nationale et un plan d'action. Ce dernier doit notamment mettre l'accent sur les soins de santé primaires et comprendre des mesures particulières pour garantir l'accès aux soins de tous les groupes, y compris et en particulier les groupes marginalisés.

Le Commissaire Mudford Zachariah Mwandenga a souligné « l'urgence de réformer les systèmes de santé du continent alors que certaines communautés n'y ont toujours pas accès. Nous exhortons les États parties à améliorer leurs systèmes de santé afin de garantir l'accès à l'eau pour toutes les communautés et d'appuyer l'adoption du projet de protocole à la Charte Africaine relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale. La corruption entrave la jouissance du droit à la santé dans nos pays. Les dirigeants politiques doivent redoubler d'efforts pour y remédier. »

Les participants ont également indiqué que la création de systèmes de santé efficaces sur le continent – nécessité révélée par la pandémie de COVID-19 – permettrait l'exercice d'autres droits.

« La COVID-19 a révélé trois problèmes essentiels : le manque de préparation des pays africains, le manque d'infrastructures dû à l'insuffisance des financements dans ce domaine, et l'inégalité d'accès aux services de santé et les injustices qui en découlent. Nous devons travailler plus dur à améliorer l'offre de soins médicaux

et l'accès aux services de soins primaires. Et pour cela, la question du financement est essentielle », a expliqué Ebenezer Durojaye du Dullah Omar Institute.

Enfin, Salomon Ayele Dersso, Président de la Commission Africaine, a rappelé l'importance de la [Déclaration d'Abuja](#) signée par les chefs d'État et gouvernements de l'Union Africaine en 2001 dans laquelle ils s'engageaient à allouer au moins 15 % de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé. « Le non-respect de cet engagement a fragilisé les systèmes de santé de nombreux pays. Nous ne pouvons pas continuer à négliger nos obligations et devons nous mobiliser afin de contraindre les États membres et parties à les remplir. »

Le droit à la santé est primordial pour la réalisation d'autres libertés et droits fondamentaux. À cet égard, les participant.es à la table ronde ont demandé aux États de réfléchir aux leçons de la pandémie de [COVID-19](#) afin de mettre en place des systèmes de soins médicaux résilients et de garantir l'accès à la santé pour toutes et tous. Ils/Elles ont demandé aux États de garantir à toutes les personnes, et en particulier aux personnes vulnérables, les conditions socio-économiques nécessaires pour limiter leur exposition aux maladies et de faire des droits socio-économiques un pilier de la lutte contre la pandémie de [COVID-19](#) en assurant notamment le respect, la protection et la promotion du droit à la santé.

Contact : *Stéphanie Wamba, consultante chargée du plaidoyer pour l'Afrique, s.wamba@ishr.ch*

Photo: [Denis Ngai /Pexels](#)

ISHR